

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau
de Jordaens offert en vente par
M^{re} L. Lampe

N^o 3341

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

3341
M^{re} L. Lampe. tabl. de Jordaens.

Bruxelles, le 6 Août 1891

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 3941

Monsieur,

Permettez, je vous prie,
avoir la complaisance de
faire remettre au porteur
de la présente le tableau
de Jordaeus que j'ai eu
l'honneur de présenter à
la Commission des Musées.

Agriez, je vous prie,
Monsieur l'expression de
toute ma considération

Louis Lampre

R. Monsieur Sténou
Secrétaire des Musées

Bruxelles, le 30 Juillet/91

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Monsieur N° 3341

Je m'empresse de vous accuser
reception de votre lettre du 30
Juillet N° 3341.

J'en envoie communication au
propriétaire du tableau Tordens.
Devant m'absenter demain
matin Vendredi pour quelques
jours il me sera impossible
de faire transporter le tableau
chez moi avant Mercredi ou
Vendredi de la semaine prochaine.
Je vous prie, Monsieur
d'agréer l'assurance de
mes sentiments très distingués

Louis Van der
Linden

A Monsieur Steiner
Bruxelles

N° 3341

Brux 30 juillet 1891

M^r Louis Lampe
rue Traversière 82.

Ex^{te}

J'ai le regret de vous
faire connaître que la Commission
Directrice des classes n'a pas été
favorable à l'acquisition des
tableaux de Jordans que vous
avez eu l'obligeance de soumettre
à son examen conformément à
votre lettre du 14 de ce mois.

La Commission vous prie
M^r, de recevoir ses remerciements
pour la communication que
vous avez eu l'obligeance de
lui faire au sujet de ces
ouvrages.

Ag^{te}. M^r, l'asp. de neu
ca det.

Le Secrétaire
V^{te}

Bruxelles, le 21 Juillet 1891

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3341

EXPOSITION GÉNÉRALE
DES BEAUX-ARTS
BRUXELLES

Monsieur le Secrétaire,

Pour satisfaire au désir de Messieurs les Membres de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture, j'ai examiné au Musée le tableau désigné par votre lettre du 17 et : mise en action du proverbe Néerlandais "Soor' oude Songen Soor' pypen de jongen."

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je considère cette toile comme authentique de Jordaens, qui s'est plu à répéter plusieurs fois ce sujet. Elle ne peut être classée dans l'œuvre du maître que parmi les productions de mérite secondaire, très brillante de coloration mais fort incorrecte de dessin.

Comme état de conservation, elle est loin

Monsieur Victor Stiénon, Secrétaire de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

1488

d'être parfaite, ayant été nettoyée à fond
et usée en beaucoup de parties.

J'estime qu'elle vaut cinq mille francs.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire
l'assurance de mes sentiments respectueux.

Victor Le Roy

EXPOSITION GÉNÉRALE
DES BEAUX-ARTS

BRUXELLES

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° M. V. Le Roy

3347

Commis. Exp. des M. Roy

Brux 17 Juillet 1891

La Commission d'achat
m'en prie de lui faire parvenir
avec mesreidi prochain,
un rapport sur l'authenticité,
l'état de conservation & la
valeur d'un tableau de Jordaens
intitulé: Les Deux Sœurs.
Pepin de Jonge.

Pour l'ach. S. V. m. & au l'ach.
Salle de la Commission au Palais
des Beaux-Arts.

Apr.

M. C. Dir. exp.
de l'Exp. 1891
M

A Messieurs les membres de la Commission
directrice des Musées Royaux.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3341

EXPOSITION GÉNÉRALE
DES BEAUX-ARTS
BRUXELLES

Messieurs,

3341

Dans un de mes voyages, j'ai trouvé un tableau des plus intéressants, très connu; d'abord, par une reproduction qu'en possèdent les Musées du Louvre et d'Anvers; de ce dernier j'y joins la gravure; j'entends parler du tableau peint par Jacques Jordans Soe doude. Dongen. Soe peper en de Jonge.
J'attire, Messieurs, votre attention sur ce fait, que si les Messieurs des musées du Louvre et d'Anvers ont jugé digne que ces œuvres figurassent dans ces galeries, celui qui nous occupe est autrement important que ceux se trouvant dans les Musées que je viens de citer. Dans ces derniers, comme la gravure l'indique, les figures s'y trouvent représentées à mi-corps, vues jusqu'aux genoux, tandis que dans celui que j'ai l'honneur de vous présenter, les figures sont grandeur naturelle et en pieds. Plusieurs particularités distinguent cette œuvre. Ici le chien ne se trouve pas au bout de la table comme dans la gravure, dans les uns, le sein de la femme est à découvert; ici, c'est le contraire, le verre posé sur la table, le cartel ont une autre forme, les lettres mêmes de l'inscription du sujet diffèrent; de plus, remarquez que la fenêtre par où la scène est éclairée n'est pas sur la gravure; un hibou, un chat, un perroquet, ces animaux ne s'y trouvent pas non plus. Vers le bas, on voit la signature en toutes lettres que je n'ai pas vue sur les reproductions. Ne serions nous pas, Messieurs, en présence de la première idée de l'artiste, et les autres tableaux ne seraient ils pas, comme on serait en droit de le supposer, des reproductions exécutées, il est vrai, avec autant de talent, mais de moindre importance.
J'ai engagé vivement le possesseur du tableau à le présenter à notre Musée, mais étant étranger, il ignorait comment il devait s'y prendre et m'a prié de le faire pour lui.

il vient de m'expédier le tableau, et j'ai accompli
la mission dont j'ai bien voulu me charger;
le propriétaire veut de son Jordaens
quarante mille francs et accorderait des
facilités de paiement. Si vous le désirez, Messieurs
je puis vous mettre en rapport avec le propriétaire
de cette toile importante.

Veuillez agréer, je vous prie, Messieurs
l'expression de ma considération bien distinguée

Louis Vanpe

Dusselles le 14 juillet 1891